#### **ANNEXES**

Annexe 1. Formulaire de demande d'accréditation des acteurs régionaux non étatiques n'entretenant pas de relations officielles avec l'OMS pour qu'ils puissent participer aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique<sup>12</sup>

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli et les documents exigés par courriel à <u>a GoverningBodiesAfro@who.int</u> au plus tard le 30 novembre 2025

Α.	Informations	d'ordre	général
1 10	IIIIOI III WUIOIIS	u or are	Schierar

1.	Nom et acronyme de l'acteur non étatique (dans la langue officielle et en anglais, en français ou en portugais)
2.	Siège social de l'acteur non étatique
Rue	:
	e:
Cod	e postal :
Pays	S:
Télé	phone :
Cou	rriel :
Site	Web:
3.	Année de création :
4.	Statut juridique :

En vertu du document relatif à l'accréditation des acteurs régionaux non étatiques n'entretenant pas de relations officielles avec l'OMS pour qu'ils puissent participer aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique. Brazzaville : Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. 2021 ; paragraphe 8 (AFR/RC71/PSC/12, consulté).

5.	Lien hypertexte vers l'acte constitutif: 13			
В.	Structure organisationnelle	2		
6.	Structure de gouvernance			
-	PRINCIPAL ORGANE DE DÉCISION			
	Nature de l'organe (tel que con autre) :	seil, conseil d'administration, cor	nseil exécutif, comité exécutif ou	
	Composition et liste actuelle de	membres :		
	Nom	Fonction	Affiliation	
_	AUTRES ORGANES DE DÉC	SISION		
	Type d'organe :			
	Composition et liste actuelle de	membres :		
	Nom	Fonction	Affiliation	

<b>A</b> 1	FR	$/\mathbf{D}$	$\sim$	7 1	10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
•	lée générale de membres ou d'un	organe similaire?   Oui
om de l'organe :		
omposition : ge 22		
֡֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜	om de l'organe :	entité dispose-t-elle d'une Assemblée générale de membres ou d'un om de l'organe :

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Si l'acte constitutif n'est pas disponible en ligne, il doit être joint à la présente demande.

Fonction :		
7. Secrétariat		
Secrétariat général (nom, adresse)		
Secretariat general (nom, adresse)		
Effectife .		
Effectifs:		
8. Composition		
L'acteur non étatique a-t-il des mer	mbres? □ Oui □ Non	
Récapitulatif des catégories de men	abres et de leurs droits de vote au	sein du principal organe directeur
		1 1 0
	Nombre total	Vote
Particuliers		
ONG		
Secteur privé		
Fondations philanthropiques		
Établissements universitaires		
Acteurs non étatiques affiliés au gouvernement		
Organisations intergouvernementales		
Lien hypertexte vers la liste de me	mbres <sup>14</sup> :	
C. Informations financières		
9. Revenu annuel (en dollars I	ÉU.) de à	::
10. Derniers actifs disponibles	(en dollars EU) au	:

Si la liste des membres n'est pas disponible en ligne, elle doit être jointe à la présente demande.

1 age 24	Pag	e 24
----------	-----	------

## 11. Financement (en dollars É.-U.):

	Secteur privé (dont associations professionnelle s)	Fondations philanthropiqu es	ONG, établissement s universitaires	Acteurs non étatiques affiliés au gouvernement, organisations intergouvernementale s, système des Nations Unies compris	Grand public, particulie rs	Tota 1
Vente de produits et services						
Subventions/ dons						
Dons en nature						
Cotisations						
Revenu de placements						
Autres						
Total						

D.	Objectifs et activités	
12.	Buts, mandat ou mission de l'acteur non étatique :	-
13.	Activités de l'acteur non étatique :	

	AFR/RC71/2 Page 2
_	

### 14. Représentation géographique et activités

(Veuillez cocher la case correspondant au pays dans lequel **l'acteur non étatique** est représenté) :

represente).	Activités	Membres	Bureaux/représentants
Algária	Activites	Wellioles	Bureaux/representants
Algérie			
Angola			
Bénin			
Botswana			
Burkina Faso			
Burundi			
Cameroun			
Cabo Verde			
République centrafricaine			
Tchad			
Comores			
Congo			
Côte d'Ivoire			
République démocratique du Congo			
Guinée équatoriale			
Érythrée			
Eswatini			
Éthiopie			
Gabon			
Gambie			
Ghana			
Guinée			
Guinée-Bissau			
Kenya			
Lesotho			
Libéria			
Madagascar			
Malawi			
Mali			
Mauritanie			
Maurice			
Mozambique			
Namibie			
Niger			
Nigéria			

Rwanda		
Sao Tomé-et-Principe		
Sénégal		
Seychelles		
Sierra Leone		
Afrique du Sud		
Soudan du Sud		
Togo		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		

Zambie		
Zimbabwe		

### E. Domaines de coopération avec l'OMS

Veuillez cocher les domaines d'activités de l'acteur non étatique qui correspondent au Programme de travail de l'OMS :

# Maladies transmissibles et non transmissibles

- VIH, hépatite et autres infections sexuellement transmissibles
- Tuberculose
- Maladies tropicales et à transmission vectorielle, dont paludisme et maladies tropicales négligées
- Maladies à prévention vaccinale
- Résistance aux antimicrobiens
- Maladies non transmissibles
- Santé mentale et abus de substances psychoactives
- Nutrition
- Sécurité sanitaire des aliments
- Violence et traumatismes
- Handicaps et réadaptation

# Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours

- Gestion des risques infectieux
- Préparation du pays aux situations d'urgence sanitaire et Règlement sanitaire international (2005)
- Informations sur les situations d'urgence sanitaire et évaluation des risques
- Opérations d'urgence
- Services essentiels pour l'action d'urgence
- Éradication de la poliomyélite dont transition pour la poliomyélite

#### Mode de vie

- Santé reproductive et santé de la mère et du nouveau-né
- □ Santé de l'enfant et de l'adolescent
- Vieillissement et santé
- Équité, déterminants sociaux de la santé, égalité entre les sexes et droits humains
- Changement climatique, santé et environnement, dont santé au travail, environnements sains et santé en milieu urbain

# Services institutionnels et fonctions d'appui

- Encadrement et gouvernance
- Transparence, responsabilisation et gestion des risques
- Analyse des données et gestion des connaissances
- Planification stratégique, coordination des ressources et établissement de rapports
- Gestion et administration
- Communication stratégique

		1 45
Sy	stèmes de santé	
	Politiques, stratégies et plans de	
	santé nationaux	
	Services de santé intégrés centrés sur	
	la personne	
	Accès aux médicaments et aux	
	technologies sanitaires et	
	renforcement des moyens	
	réglementaires	
	Informations et données factuelles	
	sur les systèmes de santé	
		I and the second

Pa	ge	28

15.	Résumé de la collaboration entre l'acteur non étatique et l'OMS dans la Région africair	ne et
	nature des relations entretenues (y compris le groupe organique du Bureau régional de l'Afr	ique
	avec lequel un accord a été conclu, les noms des points focaux, les dates, la méthode	
	coopération, etc., l'activité conjointe, l'assistance technique) :	_

### G. Divulgation et déclarations

### 16. Déclaration sur le tabac/les armes concernant les acteurs non étatiques<sup>15</sup>

Aux fins de la présente déclaration :

- l'industrie du tabac désigne toute entité intervenant dans la fabrication, la commercialisation ou la distribution du tabac et de ses produits dérivés et toute filiale d'une telle entité ; et

- l'industrie de l'armement désigne toute entité intervenant dans la fabrication, la commercialisation ou la distribution des armes et toute filiale d'une telle entité.

Votre entité fait-elle partie de l'industrie du tabac ou de l'industrie de l'armement (telles que définies ci-dessus) ou en a-t-elle fait partie pendant les quatre dernières années ? 

Oui

Non

Pas de réponse

À votre connaissance, votre entité intervient-elle dans des activités visant à défendre ou soutenir les intérêts de l'industrie du tabac ou a-t-elle participé à de telles activités durant les quatre dernières années ? Il s'agit, mais pas exclusivement, de contrats d'approvisionnement, de travaux contractuels, de la prestation de services et d'activités de plaidoyer. 

□ Oui □ Non □ Pas de réponse

À votre connaissance, votre entité entretient-elle d'autres liens ou relations avec l'industrie du tabac (telle que définie plus haut) ou a-t-elle entretenu de tels liens ou relations durant les quatre dernières années ? Il s'agit tout particulièrement de produits de placement (autres que des fonds communs de

Conformément au Cadre de collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques, l'OMS ne collabore pas avec l'industrie du tabac ni avec les acteurs non étatiques qui en défendent les intérêts. Elle ne collabore pas non plus avec l'industrie de l'armement.

Page 29
placement ou des mécanismes similaires dans le cadre desquels votre entité n'a aucun contrôle sur le choix des placements), d'intérêts commerciaux, d'aide financière ou d'autres appuis octroyés ou reçus.  □ Oui □ Non □ Pas de réponse
Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions ci-dessus ou si vous être incapables de répondre à une ou plusieurs questions, fournir une explication d'ordre général.
Il convient de noter que le Secrétariat de l'OMS se réserve le droit de demander à votre entité de produire des informations complémentaires à ce sujet.  Par cette déclaration, votre entité s'engage à informer sans délai l'OMS de toute modification apportée aux renseignements ci-dessus et à fournir une nouvelle déclaration décrivant lesdites modifications.
17. Collaboration avec d'autres secteurs qui ont une incidence sur la santé humaine ou sont concernés par les normes et standards de l'OMS
L'entité que vous représentez a-t-elle une relation, une affiliation ou des liens formels avec les secteurs suivants ? Si oui, cocher la case du secteur correspondant et fournir des détails dans l'espace réservé à cet effet :
- Alcool
Substances chimiques
Aliments et boissons

AFR/RC71/2 Page 28
□ Soins de santé
<ul> <li>Produits pharmaceutiques</li> </ul>
Autres (veuillez préciser le secteur concerné)
Le Secrétariat de l'OMS se réserve le droit de demander des informations complémentaires à l'entité que vous représentez concernant sa collaboration avec l'Organisation.
18. Déclaration  Je soussigné comprends que les informations fournies seront rendues publiques par l'OMS.
Nom et signature :
Fonction
Nom de l'acteur non étatique
Date
Liste de contrôle : Documents exigés à l'appui de la demande d'accréditation  ? Statut de l'acteur non étatique ? Liste des organisations membres ? Rapport d'activités et rapport financier couvrant les deux années précédentes

# Annexe 2. Établissement de rapports sur les activités des acteurs non étatiques accrédités pour participer aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique<sup>16</sup>

e :

	Nom et acronyme de l'acteur non étatique dans la langue officielle et en anglais, en français ou en portugais					
List	e des réunions auxquelles l'acteur non étatique a assisté					
19.	Intitulé de la réunion :					
—— Date	es de la réunion :					
	s de présence effective :					
Non	abre de membres de la délégation :					
La d	élégation a-t-elle présenté une déclaration ?   Oui   Non					
Le p	résident de la réunion a-t-il accepté la déclaration ?   Oui  Non					
20.	Intitulé de la réunion :					
Date	es de la réunion :					
Jour	s de présence effective :					
Nom	abre de membres de la délégation :					
La d	élégation a-t-elle présenté une déclaration ?   Oui   Non					
Le p	résident de la réunion a-t-il accepté la déclaration ?   Oui  Non					
21.	Intitulé de la réunion :					
—— Date	es de la réunion :					
Jour	s de présence effective :					
Nom	ibre de membres de la délégation :					
La d	élégation a-t-elle présenté une déclaration ?   Oui   Non					
Le p	résident de la réunion a-t-il accepté la déclaration ?   Oui   Non					
22.	Description succincte des activités menées dans le cadre de la collaboration avec l'OMS pendant la période visée :					

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> À soumettre en vertu du document relatif à l'accréditation des acteurs régionaux non étatiques n'entretenant pas de relations officielles avec l'OMS afin qu'ils puissent participer aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique. Brazzaville : Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. 2021 ; paragraphe 8 (AFR/RC71/PSC/12, consulté).

AFR/RC71/2 Page 30	
	_
	_
	_
	_
Nom et signature :	
	_
Fonction	
Nom de l'acteur non étatique :	
Date	

Page 31

Nature de la déclaration :	□ Écrite	□ Orale		
Si la déclaration est orale, no	m et fonction (	de la personne qui s	ouhaite la lire: _	
<b>Déclaration</b> (en anglais, en fra	nçais ou en			

3 3

portugais):

Conformément au paragraphe 15 du document..., les acteurs non étatiques accrédités qui souhaitent **Proint der l'act d'écdarationn (mannéssio instituté)** mité régional de l'OMS pour l'Afrique doivent adresser une demande à cet effet à l'unité Relations extérieures, partenariats et organes directeurs (EPG) du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique (à l'adresse <u>GoverningBodiesAfro@who.int</u>) au plus tard une semaine avant la date de démarrage de session concernée.

La déclaration devrait respecter les limites de temps et de longueur fixées pour les déclarations présentées par des acteurs non étatiques à la session concernée, comme indiqué dans la note d'information distribuée à tous les participants. La déclaration devrait porter sur des sujets techniques et se rapporter à la fois au point de l'ordre du jour et au document préparé pour celui-ci. La déclaration ne devrait pas aborder des sujets d'ordre politique sans lien avec le point de l'ordre du jour et ne devrait contenir aucune référence déplacée ou désobligeante à l'endroit des États Membres. S'il ne doit y avoir aucune référence à un État Membre particulier ni à des localités dans des États Membres, il convient de rappeler que la nomenclature applicable est celle des Nations Unies.

Le Président du Comité régional décide d'accorder ou de refuser à l'acteur non étatique accrédité le droit de présenter oralement sa déclaration pendant la session compte tenu de sa pertinence pour le débat, des contraintes de temps ou d'autres raisons.

La déclaration est postée sur le site Web du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique pour une période de temps déterminée par le Secrétariat, et ne sera pas conservée par la suite.

Nom et acronyme des acteurs non étatiques (en anglais, en français ou en portugais)

AFR/RC71/2 Page 32		

<u> </u>		 	
Nom :			
Fonction:			
Fonction : Date :			
Date :			